

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de madame Nicole BLOUZAT, maire. Etaient présents : mesdames BLOUZAT N, PERON N, REES A, POINTEAU R, POUPART et messieurs ROQUES G, THILLOU G, F et CHUPEAU O.

Absents excusés : LEMARNE F et LELLOUCHE S ;

Pouvoirs de LEMARNE F à ROQUES G et LELLOUCHE à THILLOU G

### **Ordre du jour :**

- **Préparation du 14 juillet.**
- **Point sur les travaux du Grand Colombier.**
- **Emprunt pour la réalisation de ces travaux de mise en sécurité de la traverse du Colombier (3<sup>ème</sup> point – et dernier - du contrat triennal de voirie signé avec le Département de Seine et Marne)**
- **Le SDESM propose de lui passer commande pour la réalisation de levées topographiques sur le territoire communal.**
- **Elections législatives des 11 et 18 juin**
- **Questions et affaires diverses**

### **Le Conseil Municipal,**

Le compte rendu de la séance 5 mai 2017 n'ayant soulevé aucune remarque est adopté à l'unanimité.

### **PREPARATION DU 14 JUILLET :**

Les festivités du 14 juillet sont arrêtées de la manière suivante :

- 16 h 30 dépôt d'une gerbe au Monuments aux Morts
- 17 h 00 : goûter offert aux habitants de la commune.

Les élus assureront la mise en place des tables et bancs à 10 h 00 le vendredi matin. Mesdames POUPART et POINTEAU se chargeront de faire les achats.

### **TRAVAUX DE VOIRIE ET DE MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSE DU GRAND COLOMBIER :**

Madame le maire fait le point sur le dossier des travaux de mise en sécurité de la traversée du Colombier (3<sup>ème</sup> point du Contrat Triennal de voirie).

Ces travaux se décomposent de la façon suivante (part communale). Le Département de Seine et Marne supportera l'essentiel de la dépense de cette opération soit 180.000 € HT.

La commune financera les travaux suivants pour un total HT de 21.511,50 €

I -

- Terrassements sur trottoirs et accotements : 5.805 €

- Bordures :	4.125 €
- Fourniture et pose de bordures d'ilot directionnel :	725 €
- Enrobées :	6.600 €
- TOTAL H.T.	17.255 €
- TVA 20% :	3.451 €
- TOTAL TTC	20.706 €

II –

- Signalisation – marquage permanent HT :	4.256,50 €
- TVA 20% :	851,30 €
- TTC :	5.107,81 €
-	

Le conseil municipal DECIDE de retenir les propositions de EIFFAGE (pour les travaux) et de SIROM (pour la signalisation).

AUTORISE madame le maire à signer les bons de commande pour les montants retenus détaillés ci-dessus.

Madame le maire annonce que ces travaux devraient débuter rapidement, certainement avant le début du mois de juin 2017.

Elle précise à l'assemblée que dès lors que ces travaux seront achevés, un arrêté d'interdiction de stationner sur les trottoirs sera pris.

### **EMPRUNT POUR TRAVAUX D INVESTISSEMENT DE VOIRIE**

Le budget d'investissement ne permettant pas la dépense des travaux de voirie en 2017, en raison de la dépense inscrite pour la révision du P.O.S.(pour rappel plus de 40.000 € sans emprunt).

Ces travaux de mise en sécurité de la traversée du Colombier étaient prévus pour 2018 mais le Département ayant inscrit cette dépense en 2017, il paraît opportun de ne pas refuser ce planning attendu depuis 10 ans.

Un emprunt de 20.000 € est donc nécessaire pour la réalisation de cette opération en 2017.

Madame le maire propose d'emprunter la somme de 20.000 € sur 10 ans, la TVA reversée en 2019 peut être avancée sur les fonds communaux.

Deux banques ont répondu à notre demande :

- La Caisse d'Epargne : une seule proposition de 25.000 € au taux de 1,20 sur 10 ans.
  - Le Crédit Agricole Brie Picardie : 2 propositions 20 et 25.000 €.
- Celle de 20.000 € sur 10 ans à taux fixe de 1.12 % avec un remboursement annuel constant de 2.000 € et en intérêts dégressifs de 280 € à 28 €

Le conseil municipal :

DECIDE de retenir la proposition de la banque du Crédit Agricole Brie Picardie de MEAUX .

AUTORISE madame le maire à emprunter la somme de 20.000 € auprès de la banque retenue.

## **SDESM :**

Objet : adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'un service de levées topographiques.

Le Conseil municipal ne disposant pas d'éléments suffisants quant à cette proposition DECIDE de demander les renseignements complémentaires qui lui permettront de délibérer lors de sa prochaine réunion.

## **BUREAU DE VOTE ( RAPPEL ) :**

Les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 juin 2017.

Le bureau de vote est ainsi formé pour le ou les deux tours :

8 h 00 à 10 h 30

- Messieurs Gilles ROQUES et LEMARNE Frédéric

10 h 30 à 13 h 00

- Mesdames POINTEAU Régine et REES Annie

13 h 00 à 15 h 30

- Madame PERON Nathalie et M. LELLOUCHE Steve pour le 11 juin)
- Mme PERON Nathalie et M. THILLOU Guy (pour le 18 juin)

15 h 30 à 18 h 00

- Mesdames BLOUZAT Nicole et POUPART Josette (pour le 11 juin)
- Mme BLOUZAT Nicole et M. Olivier CHUPEAU (pour le 18 juin)

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Remise des prix scolaires le samedi 24 juin à 9 h 30
- PLU : Un commissaire-enquêteur a été nommé par le Président du Tribunal Administratif pour l'enquête publique qui devrait débuter début septembre 2017 après la publicité réglementaire.
- Les élus qui souhaitent aider à la mise en peinture du local dit « des sapeurs pompiers » sis place de l'église se retrouveront le 17 juin 2017 à 9 heures sur le site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 09 juin.2017

Le maire,

N. BLOUZAT